AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

APPUI AU RAPPORT ANNUEL DU COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Moncton, le 24 janvier 2025 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») tient à accorder son appui au rapport annuel 2023-2024 du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (« CLON-B »), déposé le 21 janvier dernier.

L'AJEFNB félicite le travail du Commissariat aux langues officielles dans son rôle de promotion de l'avancement des langues officielles ainsi que dans celui d'enquête et de recommandations. Il va sans dire que les recommandations émises dans le rapport annuel du CLON-B sont pertinentes et nécessaires d'être prises en compte.

Tout comme le fait la commissaire aux langues officielles, M^{e} Shirley C. MacLean, c.r., l'AJEFNB aimerait réitérer que le processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* (« *LLO* ») a été une occasion manquée en plus de marquer un recul des droits linguistiques pour la communauté linguistique minoritaire de la province. Ainsi, l'AJEFNB appui à juste titre le processus et les recommandations émises dans le rapport Finn-McLaughlin en 2021 et urge le gouvernement de respecter les engagements pris lors de la dernière campagne électorale en s'assurant de voir à la mise en œuvre de l'entièreté des recommandations figurant dans ce rapport.

Enfin, l'AJEFNB demande au Comité permanent des langues officielles d'inviter la Commissaire aux langues officielles, M^{e} MacLean, c.r., à titre de témoin afin que cette dernière puisse élaborer sur ses recommandations et incite le gouvernement de prendre des actions concrètes dans les plus brefs délais afin d'éviter un autre recul des droits linguistiques pour la communauté linguistique minoritaire.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

NOMINATION DE L'HONORABLE MAURICE C. RICHARD COMME JUGE À LA COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Moncton, le 4 février 2025 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de l'honorable Maurice C. Richard comme juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de la famille, à Moncton. Cette nomination a été confirmée le 27 janvier dernier par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Arif Virani.

Actif dans la profession juridique, le juge Richard a exercé dans le domaine du droit de la famille pendant 26 ans. Après une pratique en cabinet privé, il a rejoint la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, puis le Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick en tant que procureur de la Couronne en droit de la famille. Il a également été professeur auxiliaire à l'Université de Moncton et a reçu la Médaille du jubilé de platine de la Reine en 2023 pour son engagement dans la communauté juridique.

La nomination de l'honorable Maurice C. Richard, qui est parfaitement bilingue, est bien reçue par la communauté juridique francophone de la province et s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations au juge Richard et lui souhaitons le plus grand des succès dans ses nouvelles fonctions.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

NOMINATION DE L'HONORABLE MARTIN GOGUEN COMME JUGE À LA COUR PROVINCIALE DE CAMPBELLTON

Moncton, le 8 avril 2025 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de l'honorable Martin Goguen comme juge à la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. Cette nomination a été confirmée le 27 mars dernier par le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, l'honorable Rob McKee.

Avant d'accéder à la magistrature, le juge Goguen exerçait le droit auprès de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick. Titulaire d'un baccalauréat en droit (2007) et d'une maitrise en administration publique (2013) de l'Université de Moncton, le juge Goguen a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2008. Actif dans la profession juridique, le juge Goguen offrait annuellement des séances de formation continue offertes par la commission.

La nomination de l'honorable Martin Goguen, qui est parfaitement bilingue, est bien reçue par la communauté juridique francophone de la province et s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations au juge Goguen et lui souhaitons le plus grand des succès dans ses nouvelles fonctions.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

OUVERTURE D'UN TRIBUNAL DE LA SANTÉ MENTALE ET DES DÉPENDANCES À MONCTON

Moncton, le 25 juin 2025 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick concernant l'ouverture, en mars 2026 à Moncton, d'un tribunal de la santé mentale et des dépendances. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote visant à offrir une voie alternative à la justice aux personnes dont les infractions sont liées à des problèmes de santé mentale ou de dépendance.

Ce tribunal spécialisé vise à offrir une solution judiciaire adaptée, misant sur l'intervention thérapeutique plutôt que punitive, pour les personnes admissibles faisant face à des accusations criminelles. Il s'agit d'une approche centrée sur la réadaptation, la réduction de la récidive et l'allégement du fardeau du système judiciaire.

Durant la période du projet pilote, d'une durée de deux ans, le tribunal permettra d'évaluer l'efficacité de cette approche dans la région de Moncton, avec une éventuelle expansion dans d'autres régions de la province.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté plus large de réforme du système de justice pénale, en s'inspirant des meilleures pratiques observées ailleurs au Canada en matière de justice axée sur le mieux-être.

L'AJEFNB espère que ce tribunal sera en mesure de fonctionner efficacement dans les deux langues officielles en plus de respecter les droits linguistiques des personnes qui seront jugées devant ce tribunal, et ce, au même titre que devant les autres tribunaux de la province.

Au nom de l'AJEFNB, nous saluons cette initiative et soulignons l'engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick envers une justice plus inclusive et mieux adaptée aux réalités de la population.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

L'AJEFNB EST ATTRISTÉE DU DÉCÈS DE L'HONORABLE CHARLES A. LEBLOND

Le 7 juillet 2025 – La communauté juridique est attristée du décès de l'honorable Charles A. LeBlond, juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Natif de Grand-Sault, au Nouveau-Brunswick, le juge LeBlond était juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick depuis 2019. Fier diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 1982, il a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en janvier 1983 et a fait carrière au sein du cabinet Stewart McKelvey, autrefois McKelvey Macaulay, Machum pendant 36 ans.

Le juge LeBlond a été le premier diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton à être nommé conseiller de la reine en 1999 et une décennie plus tard soit en 2009, il a reçu le titre de Fellow de l'American College of Trial Lawyers. Il a également été président du Barreau du Nouveau-Brunswick de 2000 à 2001 en plus de présider le comité de discipline pendant plus d'une décennie.

Cet homme engagé a également occupé de nombreux postes au sein de conseils d'administration, notamment ceux d'Entreprise Saint John, du Musée du Nouveau-Brunswick, des Olympiques spéciaux et de Downtown Moncton Centreville Inc.

Le juge LeBlond était un juge dévoué à la communauté juridique et il a su laisser sa marque autant au niveau de sa rigueur qu'au niveau de sa compassion dans les rôles qu'il a occupés.

L'AJEFNB et toute la communauté juridique s'unissent pour offrir à sa conjointe et ses enfants, sa famille, ses collègues ainsi qu'à ses amies et amis leurs plus sincères condoléances.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

L'AJEFNB OBTIENT L'AUTORISATION D'INTERVENIR À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Le 22 juillet 2025 – L'Association des juristes d'expression française du N.-B. (AJEFNB) obtient la permission d'intervenir à la Cour suprême du Canada dans l'affaire qui oppose la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et le très honorable premier ministre du Canada.

L'AJEFNB se réjouit du fait que la Cour suprême du Canada ait accueilli sa requête en autorisation d'intervenir dans cette affaire, laquelle soulève des questions importantes relatives aux droits linguistiques en vertu des paragraphes 16(2), 18(2), 20(2) et de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« *Charte* »). Il est essentiel que les tribunaux reconnaissent les droits linguistiques énoncés dans la *Charte* et leur donnent plein effet tout en reconnaissant les obligations positives que détient l'État à leur égard.

L'audience aura lieu le 13 novembre prochain et sera diffusée en direct sur le Web.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e^ Darius Bossé au 613-702-5566.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

INTERVENTION DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Le 22 juillet 2025 – L'Association des juristes d'expression française du N.-B. (« AJEFNB ») déplore la position prise par le Procureur général du Nouveau-Brunswick (« PGNB ») dans l'affaire opposant la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (« SANB ») et le très honorable premier ministre du Canada devant la Cour suprême du Canada.

Hier, dans ses représentations à la Cour suprême, la province du Nouveau-Brunswick lui a demandé « de rejeter l'appel de la SANB ». Cette demande serait fondée, selon la Province, sur un argument qui s'apparente à ce qui suit : si le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick doit être bilingue, selon le PGNB, la première ministre et le juge en chef de la Province devront l'être aussi. Cet argument est sans fondement et ignore les principes d'interprétation applicables aux droits linguistiques confirmés à répétition par la Cour suprême. Le PGNB va même jusqu'à dire qu'on « ne visait pas la dualité étatique lors de l'introduction de l'art. 16.1 dans la *Charte* » lorsque l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, la Chambre des communes et le Sénat ont consacré la dualité linguistique du Nouveau-Brunswick dans la constitution canadienne. Il s'agit d'un tout autre message que celui lancer par ce gouvernement lors de la campagne électorale.

L'AJEFNB demande donc au PGNB de revoir sa position.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

DÉCISION DE LA COUR D'APPEL DU N.-B. DANS LE DOSSIER DE LA FERMETURE DES PALAIS DE JUSTICE DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

Le 9 septembre 2025 – L'Association des juristes d'expression française du N.-B. (« AJEFNB ») se désole de la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans le dossier opposant le Forum des maires de la Péninsule acadienne et le ministre de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick.

Dans sa décision rendue publique le 4 septembre dernier, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a accueilli l'appel du ministre de la Justice et a infirmé la décision de première instance. Dans sa décision, la Cour conclut que les tribunaux ne font pas partie des « institutions distinctes » au sens de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« *Charte* »). Elle conclut également que le Forum des maires n'a pas été en mesure d'établir que la décision contestée portait atteinte aux droits garantis par l'article 16.1 de la *Charte*.

L'AJEFNB se désole d'une telle conclusion et réaffirme que la fermeture des palais de justice dans la Péninsule acadienne mine l'accès à la justice dans les deux langues officielles dans la province du Nouveau-Brunswick. L'AJEFNB souhaite et soutient une solution qui, dans tous les cas, mènera à l'établissement d'une Cour provinciale dans la Péninsule acadienne.

L'AJEFNB surveille de près ce dossier à savoir si l'autorisation de porter appel à la Cour suprême du Canada sera demandée ou si des négociations auprès du gouvernement provincial seront entamées. Nous tenons à rappeler que l'accès à la justice dans les deux langues officielles est nécessaire dans l'atteinte de l'égalité réelle dans le domaine de la justice dans la province.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

Révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick

Le 10 novembre 2025 – L'Association des juristes d'expression française du N.-B. (« AJEFNB ») salue la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick concernant la mise en œuvre d'une des recommandations du rapport Finn-McLaughlin, soit celle portant sur la révision quinquennale de la *Loi sur les langues officielles* (« *LLO* »). L'AJEFNB se réjouit que la première ministre s'engage à réviser la LLO avant le 31 décembre 2026.

À titre de rappel, le rapport, daté de 2021, recommandait que les révisions de la *LLO* soient effectuées aux cinq ans plutôt qu'aux dix ans. Puisque la prochaine révision n'était fixée que pour 2029, il s'agit d'un pas dans la bonne direction afin de mettre à jour correctement la *LLO* et d'y intégrer les éléments ressortis lors de la dernière révision effectuée en 2022.

Qui plus est, l'AJEFNB salue également l'engagement du gouvernement afin que le Comité permanent sur les langues officielles tienne compte de toutes les recommandations du rapport Finn-McLaughlin.

« Depuis l'élection du nouveau gouvernement en octobre dernier, l'AJEFNB encourage ce dernier à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport Finn-McLaughlin. Nous demeurons optimistes quant aux prochaines étapes de ce processus de révision et nous avons hâte de voir la direction que prendra le Comité permanent sur les langues officielles. Nous réitérons notre engagement à collaborer avec le gouvernement afin de mettre à disposition notre expertise dans la prochaine révision de la *LLO* », affirme le président de l'AJEFNB.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

NOMINATION DE L'HONORABLE JUGE ROBERT DYSART À LA COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Moncton, le 13 novembre 2025 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de l'honorable juge Robert Dysart à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. Cette nomination survient à la suite du décès de l'honorable Charles LeBlond, survenu le 3 juillet dernier. Grâce à ses excellentes compétences de juriste et de juge, nous sommes persuadés que l'honorable juge Dysart sera en mesure d'accomplir ses nouvelles fonctions avec brio.

Le juge Dysart a obtenu son diplôme en droit de l'Université Dalhousie en 1996 et a été admis au barreau du Nouveau-Brunswick en 1997. Il a exercé le droit dans divers domaines tout au long de sa carrière de juriste, et ce, au sein du cabinet Stewart McKelvey. Sa pratique était axée sur le droit de la santé, la défense en matière de faute professionnelle médicale et les questions de réglementation professionnelle. Nommé conseiller du roi en 2018, il a été nommé à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick en 2019.

Le juge Dysart a été conférencier à maintes reprises dans les domaines du droit de la santé, de l'assurance et de la construction, en plus d'être conférencier à la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick dans le domaine du droit de la santé. Il a également enseigné pendant plusieurs années dans le cadre des cours d'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick.

La nomination de l'honorable Robert Dysart, qui est parfaitement bilingue, est bien reçue par la communauté juridique francophone de la province et s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations au juge Dysart.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

NOMINATION DE L'HONORABLE JUGE MARC PHILIPPE SAVOIE À LA COUR PROVINCIALE

Moncton, le 28 novembre 2025 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de l'honorable juge Marc Philippe Savoie à la Cour provinciale à Moncton. Grâce à ses excellentes compétences de juriste, nous sommes persuadés que l'honorable juge Savoie sera en mesure d'accomplir ses nouvelles fonctions avec brio.

Le juge Savoie a obtenu un baccalauréat en administration des affaires ainsi qu'un diplôme de droit, tous deux de l'Université de Moncton. En 2006, il a été admis au barreau du Nouveau-Brunswick. Il a exercé le droit pendant près de 10 ans auprès du Bureau des procureurs de la Couronne du Nouveau-Brunswick avant de se joindre au Service des poursuites pénales du Canada (« SPPC ») en 2017. Au moment de sa nomination, M. le juge Savoie occupait le poste de Chef d'équipe pour le bureau satellite du SPPC de Moncton.

La nomination de l'honorable Marc Philippe Savoie, qui est parfaitement bilingue, est bien reçue par la communauté juridique francophone de la province et s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations au juge Savoie.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca

AJEFNB
Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

NOMINATION DE L'HONORABLE JUGE MARIO J. LANTEIGNE À LA COUR DU BANC DU ROI DE BATHURST

Moncton, le 10 décembre 2025 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de l'honorable juge Mario J. Lanteigne à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de première instance, à Bathurst. Cette nomination survient à la suite de la nomination du juge Dysart à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en novembre dernier. Grâce à ses excellentes compétences de juriste, nous sommes persuadés que l'honorable juge Lanteigne sera en mesure d'accomplir ses nouvelles fonctions avec brio.

Le juge Lanteigne est titulaire d'un Diplôme d'études universitaires générales en philosophie de l'Université de Strasbourg, d'une licence en philosophie de l'Université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV) et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton. En 2009, il a été admis au barreau du Nouveau-Brunswick. Depuis 2011, il a exercé le droit avec sa propre pratique en litige civil à Bathurst.

Pendant sa carrière de juriste, le juge Lanteigne a occupé la fonction de greffier adjoint de la Cour du Banc du Roi, circonscription judiciaire de Bathurst, la fonction de vice-président du Tribunal d'appel des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (2020-2022), la fonction de chargé de cours en philosophie du droit à la Faculté de droit de l'Université de Moncton (2024 et 2025) et a été membre du conseil d'administration de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick de 2020 à 2023.

La nomination de l'honorable Mario J. Lanteigne, qui est parfaitement bilingue, est bien reçue par la communauté juridique francophone de la province et s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations au juge Lanteigne.

-30-

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

(506) 853-4151
www.ajefnb.nb.ca
association@ajefnb.nb.ca